

COMMISSION DES CENTRES CULTURELS

BILAN 2010



**Présentation publique du 28 avril 2011
Maison culturelle d'Ath**



1 LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS

1.1 MISSIONS

Le bilan 2007-2009 de la 3C présentait comme suit les missions de la Direction des Centres culturels :

Au sein du Ministère de la Communauté française, en raison de la polyvalence des missions des Centres culturels, la Direction des Centres culturels est directement rattachée à la Direction générale de la Culture, ce qui en fait un service transversal¹.

La Direction des Centres culturels

- *gère les procédures de reconnaissance et les contrats-programmes (y compris l'accompagnement de leur élaboration et leur évaluation) des 115 Centres culturels reconnus en application du décret du 28 juillet 1992 modifié par le décret du 10 avril 1995;*
- *assure le suivi des subventions ordinaires, emploi, extraordinaires, équipement des Centres et le contrôle de leur utilisation (analyse des bilans, comptes et budgets) ;*
- *mène une réflexion sur l'évaluation des pratiques du secteur, la législation, les enjeux, les missions, la couverture territoriale ; élabore les changements de législation avec les acteurs culturels (publics, associatifs et professionnels) et la Commission des Centres culturels ;*
- *assure le secrétariat de la Commission des Centres culturels ;*
- *travaille en partenariat avec les associations fédérant les Centres culturels ;*
- *est l'interlocuteur administratif des CC² (asbl) et des pouvoirs publics associés dans leur gestion (Communes, Provinces, Cocof).*

Ces missions sont restées identiques en 2010.

Outre les 115 Centres culturels reconnus en Communauté française dans le cadre du décret du 28 juillet 1992, la Direction est compétente, en 2011 encore, pour le suivi des dossiers de 4 autres Centres culturels inscrits nominativement au budget de la Communauté française :

- *les Halles de Schaerbeek ;*
- *le Botanique ;*
- *le Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;*
- *le Manège.Mons³.*

Le Service général des Arts de la Scène ainsi que le Service du Multidisciplinaire de la Direction générale pourraient, à partir de 2012, se partager la compétence de ces institutions. L'imputation budgétaire de leurs subventions sortirait alors de l'enveloppe du programme 2 de la D.O.20 « Centres culturels »⁴.

La Direction gère également les dossiers

- *des 2 organisations représentatives des utilisateurs agréées : l'ASTRAC et l'ACC⁵;*
- *d'organisations fédératives telles que Culture.wapi, la coordination culturelle de l'arrondissement de Liège et la Concertation des Centres culturels bruxellois (CCCCB).*

¹ voir l'organigramme actualisé de l'Administration générale de la Culture sur www.culture.be (menu gauche « Nos services »)

² Le présent rapport utilisera l'abréviation « CC » pour « Centre(s) culturel(s) ».

³ en cogestion avec le Service général des Arts de la Scène et le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène.

⁴ lire le rapport d'audit de la Cour des Comptes sur "le subventionnement des Centres culturels non soumis au décret du 28 juillet 1992", publié dans 22ème Cahier d'observations adressé par la Cour des Comptes au Parlement de la Communauté française, décembre 2010, pp. 47-82.

⁵ ASTRAC : Association des travailleurs des Centres culturels de la Communauté française ; ACC : Association des Centres culturels.

1.2 BUDGET

1.2.1 Refinancement du secteur

Le programme 2 de la D.O.20 « Centres culturels » présentait, en 2010, un budget initial de 24.400.000€, soit une légère progression (+181.000€) par rapport à l'initial 2009.

C'est au budget 2009 que la progression avait été la plus forte : +3.858.000€ pour le programme, dont +3.633.000€ sur les allocations budgétaires de fonctionnement.

Ce refinancement avait été obtenu par la Ministre en vue du renouvellement des contrats-programmes et des montées de catégories.

Si l'on considère que la quasi-totalité des contrats-programmes (111 sur 115) a été renouvelée en 2009 et 2010, en calculant la différence entre les subventions ordinaires 2010 et 2008, on peut aujourd'hui constater que le renouvellement a consommé un budget additionnel de 2.367.179€⁶.

Le solde du refinancement est globalement resté acquis au secteur. Il a permis l'indexation des subventions ordinaires en 2009 (+1,4%⁷) et 2011 (+1,8%) ainsi que l'augmentation du budget de soutien aux projets extraordinaires⁸.

⁶ On peut y ajouter les paliers (Farciennes, Welkenraedt) et montées de catégories imputés sur 2011 (Thuin – la subvention du CC d'Ittre, dont le CP est renouvelé pour la période 2011-2014, étant maintenue au niveau de la catégorie 3 durant une période probatoire de 2 ans) pour un total de 49.600€.

⁷ L'index n'est cependant accordé qu'aux Centres qui ne bénéficiaient pas d'une montée de catégorie (accompagnée d'une augmentation forfaitaire) dans le cadre du renouvellement de leur contrat-programme.

⁸ Cette augmentation du budget des A.B. « extra » a permis l'imputation au sein du programme 2 de soutiens précédemment imputés sur d'autres programmes ou divisions organiques, notamment les subventions récurrentes héritées des contrats-culture, agences, etc. Elle a également permis la conclusion de conventions de cofinancement des fiches-projets portées par des Centres culturels dans le cadre du programme Leader.

1.2.2 Evolution

Le tableau ci-après permet de mesurer l'évolution du budget du secteur depuis 2007 (année d'installation de la 3C) ainsi que celle du nombre et du niveau moyen des subventions.

type subvention	Allocation de base	2007		2008		2009		2010	
		Nb	budget ajusté / consommation	Nb	budget ajusté / consommation	Nb	budget ajusté / consommation	Nb	budget ajusté / consommation
ORUA & organisations fédératives	AB 33.38.21	1	84.000	1	106.000	2	131.000	3	151.000
Fonctionnement et NM Wallonie	AB 33.39.21	208	15.618.000	208	16.762.000	212	19.826.000	204	19.558.000
<i>Fonctionnement Wallonie CCL</i>		92	6.517.354	92	6.999.348	92	7.959.878	92	8.046.678
<i>Fonctionnement Wallonie CCR</i>		12	5.687.516	12	5.801.267	12	6.893.689	12	6.893.689
<i>NM Wallonie</i>		104	3.067.772	104	3.139.173	104	4.777.947	104	4.777.947
Fonctionnement et NM Bxl	AB 33.40.21	22	1.401.000	22	1.520.000	22	1.828.000	22	1.828.000
<i>Fonctionnement Bxl</i>		11	1.042.105	11	1.062.947	11	1.265.574	11	1.290.374
<i>NM Bxl</i>		11	358.428	11	367.741	11	541.982	11	541.982
Total fonctionnement (Bxl + Wallonie)		115	13.246.975	115	13.863.562	115	16.119.141	115	16.230.741
Total non-marchand (Bxl + Wallonie)		115	3.426.200	115	3.506.914	115	5.319.929	115	5.319.929
Subventions extra Wallonie	AB 33.43.24	36	233.000	45	256.000	51	919.000	21	641.000
<i>Extra Wallonie-CCR</i>		13	133.663	8	113.163	12	416.250	18	523.555
<i>Extra Wallonie-CCL</i>		23	99.140	37	125.600	22	253.450	20	364.556
Subventions extra Bruxelles	AB 33.44.24	13	100.000	12	110.000	12	112.000	13	57.000
Total extra (Bxl + Wallonie)		49	332.803	57	366.000	63	1.031.000	34	698.000
Total nominatifs		4	5.928.000	4	6.453.000	4	6.295.000	4	6.799.000
Botanique	AB 33.41.22	1	2.601.000	1	2.679.000	1	2.725.000	1	3.025.000
Palais des Beaux Arts	AB 33.42.23	1	1.224.000	1	1.261.000	1	1.283.000	1	1.261.000
Les Halles de Schaerbeek	AB 33.45.25	1	1.296.000	1	1.682.000	1	1.444.000	1	1.682.000
Le Manège.Mons	AB 33.01.26	1	807.000	1	831.000	1	843.000	1	831.000
TOTAL PROGRAMME 2 D.O.20		284	23.364.000	292	25.207.000	303	29.111.000	267	29.034.000
Equipement	AB 52.21	17	85.125	17	146.816	14	159.892	17	119.000
	AB 63.51					3	50.661	2	62.955

On peut noter :

- l'augmentation des budgets de fonctionnement ainsi que des subventions non-marchand entre 2008 et 2009, suivie d'une stabilisation. Les subventions de fonctionnement 2010 de 4 CC ont été anticipées sur les crédits 2009.
- l'augmentation des crédits dédiés aux projets extraordinaires, ainsi que l'augmentation du nombre de projets émanant des CC régionaux et du montant moyen des subventions extraordinaires. Ici également, une part importante de projets 2010 (4 projets de CCR ; 13 projets de CCL wallons) a été soutenue sur des crédits 2009⁹.
- l'augmentation, enfin, des crédits des allocations budgétaires nominatives des Centres culturels hors décret : Botanique, Halles de Schaerbeek, et, dans une moindre mesure, Palais des Beaux-Arts de Charleroi et Manège.Mons.

1.2.3 Structure du secteur

En 2010, le Secteur des Centres culturels présentait¹⁰ la structure suivante :

nb CC		catégorie	% total CC 2010	% subv. 2010
2008	2010			
10	1	CCL 4	0,84%	0,11%
36	34	CCL 3	28,57%	8,11%
29	28	CCL 2	23,53%	9,73%
	18	<i>CCL1</i>	<i>15,13%</i>	<i>7,73%</i>
	12	<i>CCL1+</i>	<i>10,08%</i>	<i>6,92%</i>
	4	<i>CCL1++</i>	<i>3,36%</i>	<i>2,75%</i>
	6	<i>CCL1+++</i>	<i>5,04%</i>	<i>5,19%</i>
28	40	CCL1 total	32,77%	22,59%
	103	CCL total	86,55%	40,54%
1	1	CCR 3	0,84%	0,89%
3	0	CCR 2	-	-
8	11	CCR 1	9,24%	29,04%
	12	CCR total	10,08%	29,93%
	4	nominatifs	3,36%	29,52%

115 Centres culturels sont reconnus aux termes du décret de 1992 et classés en catégories, les 4 derniers étant des opérateurs majeurs bénéficiant d'une inscription nominative au budget (voir tableau précédent).

On peut noter que :

- aucune nouvelle reconnaissance n'étant intervenue après 2006 (et certaines reconnaissances ayant été obtenues précédemment d'emblée en catégorie 3), la catégorie 4

⁹ Voir liste des subventions extraordinaires et subventions en équipement 2010 en annexe.

¹⁰ Le renouvellement des contrats-programmes étant, au moment de rédiger ce bilan, entièrement terminé, les dernières modifications dues au reclassement de deux des 4 CC bénéficiant d'un contrat-programme 2011-2014 n'affecteront que peu la structure générale du secteur qui restera d'actualité jusque fin 2013.

- (soit la catégorie la plus petite) est en voie de disparition et n'est plus représentée que par un seul CC¹¹. Le forfait de financement de cette catégorie n'a pas évolué depuis l'adoption du décret et de ses arrêtés d'application et chacun s'accorde à le considérer comme insuffisant pour assurer les missions d'un centre culturel reconnu.
- les Centres culturels locaux de catégorie 1 sont les plus représentés, ils constituent un tiers des opérateurs du secteur et consomment près d'un quart de son budget. Cependant, au sein de cette catégorie, des subventions complémentaires (« + ») ont pu être obtenues de façon à ce que les Centres culturels ne soient pas bloqués dans leur développement. Le montant des subventions accordées au sein de la catégorie n'est donc pas homogène.
 - la logique de développement et de croissance des Centres culturels locaux, structurée par les demandes de reclassement (montées de catégorie) introduites à l'occasion du renouvellement des contrats-programmes, est confirmée.
 - les 103 CC locaux représentent 86,5% des opérateurs du secteur, mais seulement 40% de son budget.
 - les Centres culturels régionaux sont à présent tous classés en catégorie 1, à l'exception d'un seul¹². Cependant, comme pour les CCL1, les écarts de niveau de subvention restent importants au sein de la même catégorie.
 - les 12 Centres culturels régionaux représentent 10% des opérateurs du secteur mais bénéficient de 30% de son budget ; à égalité avec les 4 Centres culturels hors décret (3,3% des opérateurs du secteur).

1.3 L'EQUIPE

1.3.1 Composition

L'équipe de la Direction des Centres culturels est restée stable dans sa composition en 2010. Elle compte toujours 5 agents ETP qui assurent les fonctions suivantes :

- Sophie LEVÊQUE : coordination
- Claire GERRITS : secrétariat de la 3C, contrats-programmes, Fonds Ecureuil
- Dany HAULOTTE : gestion budgétaire, non-marchand
- Marie-Françoise ROVILLARD : subventions extra et équipement, ORUA
- Muriel VERMEEREN : subventions ordinaires, comptabilité extraordinaire.

Les membres de l'équipe, tout comme bon nombre d'agents du Ministère, ont déménagé durant l'été 2010. La Direction occupe à présent les bureaux 2C095-2C096-2C098-2C100 (toujours au 44, bd Léopold II).

Le Service général d'Inspection de la Culture collabore étroitement avec la Direction des Centres culturels en exerçant tant le contrôle général que l'accompagnement de terrain des Centres culturels reconnus. Ce sont les Inspecteurs qui siègent dans les instances des CC en tant que représentants de la Communauté française.

Par ailleurs, l'Inspecteur référent pour la Commission des Centres culturels reste Luc CARTON. Le Service général de l'Inspection de la Culture a quant à lui connu d'importants mouvements en 2010, suite :

- au décès de Daniel CARETTE (à qui la 3C a rendu hommage en date du 29/09/2010),
- aux départs à la pension de Daniel ROLAND, Jean-Pierre TOURNOIS et Jacky BARBIOT et,
- à l'arrivée de nouveaux inspecteurs : Patrick DENIS¹³, Nuray DOGRU, Jean-Michel HENNART et Nathalie HENRIET¹⁴.

¹¹ Il s'agit du Centre culturel de Remicourt, reconnu en 2006.

¹² Le Centre culturel régional de l'arrondissement de Philippeville (Viroinval), classé en catégorie 3.

Le Service général d'Inspection de la Culture présentera courant 2011 son nouvel organigramme ainsi que la nouvelle répartition des ressorts territoriaux des Inspecteurs. Cette réorganisation concerne de très près l'ensemble des Centres culturels.

1.3.2 Formations

L'équipe de la Direction des Centres culturels a pu bénéficier, au cours de l'année 2010, de formations en :

- management et gestion d'équipe
- informatique : logiciels TYPO 3 (gestion de contenu du site internet), GED (gestion électronique de documents), application d'encodage du « cadastre de l'emploi » etc.
- équipier de première intervention
- conversation en néerlandais.

1.3.3 Activités 2010

Outre les activités récurrentes liées aux fonctions et missions de la Direction (cf. point 1.1.) l'année 2010 de l'équipe de la Direction des Centres culturels a été jalonnée par divers événements, réalisations et chantiers.

a) Audit

La Direction des Centres culturels a été soumise à un audit de la Cour des Comptes portant sur le subventionnement des Centres culturels non soumis au décret du 28 juillet 1992 (Botanique, Halles de Schaerbeek, Palais des Beaux-Arts de Charleroi et Manège.Mons). Les conclusions de cet audit ont été publiées en décembre 2010 par la Cour.

b) Communication

La Direction des Centres culturels a développé son nouveau site internet www.centresculturels.cfwb.be.

Sa mise en ligne s'est faite à la veille de l'anniversaire de la publication au Moniteur belge de l'AR du 5 août 1970 (le 21/11/1970). La Direction a voulu concevoir un site utile autant qu'agréable destiné, dans un premier temps à faciliter les relations entre l'administration et les associations du secteur.

On y trouve :

- des données historiques et de présentation générale du secteur
- l'organigramme, les contacts, le budget de la Direction des CC, ainsi qu'une rubrique « - procédures » administratives
- la législation en vigueur ainsi que la jurisprudence spécifique du secteur
- la composition de la Commission des Centres culturels (3C)
- une bibliothèque comprenant une bibliographie, des documents accessibles en lignes ainsi que l'état des chantiers de recherche, audits etc. en cours.
- une cartographie-répertoire des 115 CC reconnus dans le cadre du décret + des 4 CC nominatifs et des associations fédératives subventionnées.
- des données historiques et budgétaires
- des actualités.

c) Archives

La Direction s'est inscrite dans la démarche de rationalisation de la gestion des archives administratives proposée par le Service de l'Archivage du Secrétariat général. Les archives du

¹³ Il s'agit d'un retour davantage que d'une arrivée : anciennement Inspecteur sur Bruxelles, Patrick a travaillé à la cellule Culture-Ecole avant de revenir à l'Inspection.

¹⁴ Catherine STILMANT et Philippe PEPIN ont rejoint le corps d'Inspection début 2011, un dernier Inspecteur entrera en fonction courant 2011.

secteur sont en effet dispersées dans différents lieux de conservation mais n'ont pas encore fait l'objet d'un recensement, d'un tri ou simplement d'une structuration. Il reste encore à l'heure actuelle difficile d'envisager une quelconque exploitation de celles-ci¹⁵.

La Direction a élaboré un tableau de gestion, actuellement soumis à l'approbation des Archives générales du Royaume, qui permettra tant la gestion prospective que rétrospective des archives du secteur. Le chantier est malheureusement ralenti par la petitesse de l'équipe du Service de l'Archivage, confrontée à un arriéré important en la matière pour l'ensemble du Ministère de la Communauté française.

d) Recherche

L'équipe de la Direction a participé aux groupes de travail mis sur pied par l'Observatoire des Politiques Culturelles sur 2 chantiers :

- État des lieux de la diffusion des "arts vivants" dans les Centres culturels de la Communauté française : les conclusions de cette étude menée en 2009 et 2010 viennent de paraître. (5 réunions en 2009-2010).
- Acteurs, organisations et systèmes des politiques publiques de la culture en Communauté française – Une approche historique et critique de 1965 à 2015 (2 réunions du comité d'accompagnement en 2010).

e) Développement culturel territorial

- Participation aux séminaires de réflexion internes à l'administration dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel de l'Administrateur général (10 réunions en 2010).
- Participation au comité d'accompagnement de la convention Culture.wapi (+ séminaire les 10-11/6/2010).
- Participation aux « VIIIèmes journées scientifiques de l'action publique et du développement territorial » aux FUCaM (29-30/4/2010).

f) Chantier vers une révision du décret

Accompagnement des réflexions du groupe de travail constitué par le Cabinet de la Ministre LAANAN en vue de la révision du décret de 1992 (7 réunions de janvier à mai 2010).

g) Rencontres avec le secteur

- Participation au cycle de 4 rencontres organisées par l'ASTRAC autour du rôle d'ensemblier des Centres culturels : « Les Centres culturels au cœur de la culture ? » (septembre-novembre 2010).
- Rencontres-visites de Centres culturels dans le cadre de demandes de renouvellement de contrat-programme (visites conjointes avec l'Inspection, la Province et le rapporteur de la 3C le cas échéant), de demandes de subvention en infrastructure, de demandes ponctuelles.
- Participation au jury de recrutement d'un(e) animateur/trice-directeur/trice.

h) Séminaires et colloques

- Séminaire dans le cadre de la recherche-action de l'IRFAM sur le rapport à la langue française des populations issues de l'immigration et les pratiques culturelles favorisant l'appropriation de la langue française par les migrants (28/9/2010)
- Colloque sur « la contribution de la culture à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale » (18-19/10/2010) dans le cadre de la présidence européenne.

¹⁵ Or les demandes d'étudiants, d'instituts de recherche etc. ne manquent pas.

i) Divers

- Conclusion de conventions de cofinancement de fiches-projets Leader :
 - 2009-2012 GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne (CCBW)
 - 2009-2012 GAL Cuestas (CC Rossignol)
 - 2009-2013 GAL Haute-Sûre (CC Bastogne et Habay)
 - 2010-2012 GAL Entre-Sambre-et-Meuse (CC Walcourt, Florennes, Gerpinnes)
 - 2010-2014 GAL RoMaNa (CC Marche, Rochefort, Nassogne).
- Participation avec le Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias au développement d'une réflexion sur la diffusion cinéma de création, notamment documentaire.

2 LA COMMISSION DES CENTRES CULTURELS

2.1 HISTORIQUE

A l'automne 2007, la Ministre Fadila LAANAN installait les 27 nouvelles instances d'avis créées dans le domaine culturel, conformément au Décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel. La Commission des Centres culturels (3C) remplaçait la Commission consultative des Centres culturels (4C).

La première réunion de la 3C s'est tenue le 17/10/2007.

En 2010, la 3C a tenu 10 réunions. Elle entame en 2011 sa quatrième année de fonctionnement.

2.2 2010 : LES GRANDES LIGNES

Début 2010, la 3C venait d'achever l'analyse de 103¹⁶ demandes de renouvellement de contrats-programmes et souhaitait, armée des observations et réflexions engrangées lors de ces renouvellements, s'investir dans le chantier de réforme du décret du 28 juillet 1992.

La 3C n'a cependant pas pu s'investir autant que souhaité dans le chantier de réforme du décret. Un groupe de travail composé d'un panel d'animateurs(/trices)-directeurs(/trices) représentatifs de la diversité du secteur a été mis en place par le Cabinet de la Ministre. Certains membres de la 3C ont participé à ce groupe de travail. Ils en ont respecté la confidentialité. La 3C, en séance plénière, a régulièrement regretté d'être tenue à l'écart de la réflexion.

L'administration a invité la 3C à contribuer constructivement à celle-ci en dressant une "cartographie en relief" des spécificités/pôles d'excellence portés par les Centres culturels, mais la 3C a renoncé à mener ce chantier partiel, en l'absence de ligne directrice claire.

L'année 2010 de la 3C a été jalonnée par :

- la présentation publique de son premier rapport d'activité (2007 à 2009) le 9 février 2010 à Marche-en-Famenne¹⁷,
- l'analyse de 13 demandes de renouvellement de contrats-programmes et,
- l'examen de 19 évaluations à mi-parcours de contrats-programmes en cours.

Enfin, le 5 août 2010, le secteur a franchi le cap de 40 ans de reconnaissance¹⁸ : l'événement est passé relativement inaperçu étant donnée la préoccupation liée à la révision du décret et au questionnement sur les missions des 115 Centres culturels reconnus par la Communauté française. La 3C a toutefois souhaité que l'anniversaire puisse être célébré à l'issue du chantier institutionnel du décret du 28 juillet 1992. La 3C espère à cet égard que l'année 2011 sera décisive.

¹⁶ Sur les 103 demandes, 99 avaient abouti en 2009, 2 ont abouti début 2010 avec démarrage du CP au 1^{er} janvier 2010 (Anderlecht et Viroinval) et 2 se sont poursuivies en 2010 : celles des dossiers d'Ittre et du Beau-Canton (Chiny-Florenville), voir point 5.2.1.

¹⁷ Disponible sur www.centresculturels.cfwb.be et sur Culture.be

¹⁸ Le 5 août 1970, un arrêté royal fixe les conditions de reconnaissance et de subvention des Maisons de la culture et des Foyers culturels.

3 COMPOSITION DE LA 3C

3.1 MEMBRES

L'article 68 de l'arrêté du 23/06/2006 définit la composition de la Commission des Centres culturels. Les arrêtés du 27/07/2007, 19/02/2009, 19/07/2010 et du 13/09/2010 en nomment les membres effectifs et suppléants, après appels à candidatures et pour un mandat d'une durée de cinq ans.

Ils étaient en 2010¹⁹ 25 membres effectifs et 8 membres suppléants répartis comme suit :

a) Quatre experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans l'un des domaines suivants :

- a) les arts de la scène ;
- b) les arts plastiques et arts visuels ;
- c) les lettres et le livre ;
- d) l'audiovisuel et le cinéma ;
- e) l'information et la lecture publique ;
- f) l'enfance et la jeunesse ;
- g) l'expression et la créativité ;
- h) l'éducation permanente ;
- i) le patrimoine et les langues ;

- Christian BOUCQ
- Matteo SEGERS
- Roger BURTON²⁰
- Sylvie NAWASADIO

SUPPLÉANTS : 2 postes vacants.

b) Six professionnels exerçant la fonction d'animateurs-directeurs dans un Centre culturel reconnu :

- Thierry VAN CAMPENHOUT (Centre culturel "Jacques Franck" à Saint Gilles)
- Philippe DEMAN (Maison de la Culture de Tournai, Centre culturel régional)
- Olivier VAN HEE (Centre culturel régional du Brabant wallon)
- Marc BAEKEN (Centre culturel régional de Dinant)
- Lucien BAREL (Centre culturel "Les Chiroux" à Liège)
- Nadège ALBARET (Centre culturel de Berchem-Ste-Agathe « Le Fourquet ») de janvier à octobre ; puis, à partir du 20/10, Engelbert PETRE²¹ (Maison culturelle d'Ath, Centre culturel régional)

SUPPLÉANTS: 3 postes vacants²².

¹⁹ Après 4 appels publics à candidatures (la Ministre n'a pas encore nommé les membres issus du 5^{ème} appel), il manque encore des suppléants dans plusieurs catégories.

²⁰ Roger Burton a démissionné le 15/2/2011.

²¹ Qui succède à Nadège ALBARET en date du 20/10/2010.

²² Depuis qu'Engelbert PETRE est devenu effectif.

- c) Dix experts justifiant leur compétence ou leur expérience dans le domaine culturel et issus :
- des services culturels des différentes Provinces francophones²³ :
 - Sigrid HERREMAN (Brabant wallon) – *SUPPLEANT* : *vacant*
 - Jacques LANOTTE (Hainaut) – *SUPPLEANT* : *Olivier FIEVEZ*
 - Jean-Jacques MESSIAEN²⁴ (Liège) – *SUPPLEANT* : *Robert CARABIN*
 - Paulette GRANDJEAN (Luxembourg) – *SUPPLEANT* : *vacant*
 - / (Namur) : *EFFECTIF vacant*²⁵ – *SUPPLEANT* : *vacant*
 - des services culturels de la COCOF :
 - Philippe LEGRAIN (Bruxelles) – *SUPPLEANT* : *vacant*
 - d'un conseil d'administration de Centre culturel local ou régional reconnu :
 - Didier CAILLE (CC de Braine-le-Comte) – *SUPPLEANT* : *vacant*
 - Marie-Christine PIRONNET (CCR de Verviers) – *SUPPLEANT* : *vacant*
 - de L'Union des Villes et Communes de Wallonie :
 - Sylvie SMOOS – *SUPPLEANT* : *vacant*
 - de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles Capitale :
 - Marc THOULEN – *SUPPLEANT* : *Robert PETIT*
- d) Un expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers : *EFFECTIF et SUPPLEANT vacants*.
- e) Deux représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives dans le secteur des Centres culturels :
- ACC : Paul GUISEN – *SUPPLEANTE* : *Marie-Claire HENRY de GENERET*
 - ASTRAC : Vincent BERTHOLET – *SUPPLEANT* : *Michel GELINNE*
- f) Quatre représentants de tendance idéologiques et philosophiques :
- Claude FAFCHAMPS (PS)- *SUPPLEANT* : *Jean BLAIRON*
 - Luc DECHARNEUX (MR) – *SUPPLEANT* : *poste vacant*
 - Jean-François MITSCH (ECOLO) : *SUPPLEANT* : *poste vacant*
 - Pierre ERLER (CDH) – *SUPPLEANT* : *Michel COHEN*

3.2 OBSERVATEURS ET INVITÉS

La 3C compte en tant qu'observateurs plusieurs membres de l'Administration :
 André-Marie PONCELET, Administrateur général de la Culture;
 Christine GUILLAUME, Directrice générale de la Culture ;
 Freddy CABARAUX, Directeur général adjoint, Responsable du Service général de l'Inspection de la Culture ;
 Luc CARTON : Inspecteur référent pour le secteur ;
 Sophie LEVÊQUE, Responsable de la Direction des Centres culturels ;
 Claire GERRITS, qui assure le secrétariat de la Commission.

²³ Pour cette catégorie, les Provinces et la 3C proposent de simplifier la procédure de désignation et que ce soient les Provinces elles-mêmes qui puissent envoyer leurs représentants sans attendre les appels publics à candidature mais sur base d'un arrêté de désignation provincial et/ou de la Cocof (réunion du 24/03/2010).

²⁴ Jean-Jacques MESSIAEN a démissionné le 04/01/2011.

²⁵ Dans l'attente de la désignation du membre effectif pour la Province de Namur, Myriam GOMET est invitée permanente à la 3C en remplacement de Philippe HERMAL, pensionné depuis le 1^{er} juin 2009.

Les représentants du Cabinet de la Ministre sont également invités aux réunions :
Gilles DOUTRELEPONT, Directeur de Cabinet
Virginie VANDEPUTTE, Directrice de Cabinet adjointe
Pol MARESCHAL, Conseiller Cellule Culture.

4 STATISTIQUES DES REUNIONS

4.1 NOMBRE DE RÉUNIONS

2007 2 réunions : le 17 octobre et le 18 décembre
2008 13 réunions : le 25 janvier, le 27 février, le 16 avril, le 30 avril, le 19 mai, le 23 juin, le 10 septembre, le 23 septembre, le 7 octobre, le 21 octobre, le 12 novembre, le 25 novembre et le 3 décembre.
2009 17 réunions : le 7 janvier, le 20 janvier, le 11 février, le 17 février, le 3 mars, le 18 mars, le 24 mars, le 31 mars, le 21 avril, le 28 avril, le 23 juin, le 8 septembre, le 22 septembre, le 20 octobre, le 10 novembre, le 23 novembre et le 16 décembre.
2010 10 réunions : le 12 janvier, le 26 janvier, le 03 mars, le 24 mars, le 21 avril, le 11 mai, le 22 juin, le 29 septembre, le 20 octobre et le 23 novembre.

En 2010 :

→ Rythme de réunion : constant sur l'année (en moyenne 1 réunion par mois) mais en diminution par rapport à 2009 et 2008, période durant laquelle la 3C avait été fort occupée par le renouvellement des contrats-programmes. Durée des réunions en 2010 : 9 demi-journées et 1 journée entière.

→ Ordres du jour : établis en fonction de l'affluence des dossiers, de leur recevabilité administrative et du calendrier des chambres d'avis du Service général de l'Inspection de la Culture.

→ 65 points inscrits aux ordres du jour, soit en moyenne 6 points par réunion.

→ 32 avis transmis à la Ministre.

4.2 PARTICIPATION DES MEMBRES

→ 11,5 membres présents en moyenne par réunion, soit un taux de participation moyen de 46 % (contre 62% en 2009). La fin du renouvellement de contrats-programmes peut être l'une des hypothèses explicative de la diminution du taux de participation des membres aux réunions. Autre hypothèse : la participation de certains membres dans le Groupe de travail "décret" a impliqué un système de double journée (groupe de travail le matin, 3C l'après-midi) n'ayant pas facilité la participation des membres à la 3C²⁶.

→ Le taux de participation par catégorie de membres est extrêmement variable, il est difficile d'en tirer des conclusions qui ne relèvent pas de facteurs personnels de motivation et/ou de disponibilité personnelle. Notons toutefois que, comme en 2009, la participation des représentants des ORUA (Astrac & ACC) en 2010 a été importante.

²⁶ Constat réalisé en séance du 21/04/2010.

4.3 FONCTIONNEMENT

La 3C établit son calendrier de réunion en fonction du nombre de dossiers à traiter. Tant pour l'analyse des 13 dossiers de demande de renouvellement de contrat-programme que pour celle des 19 évaluations à mi-parcours, elle a procédé selon le modus operandi mis en place depuis 2007.

Trois intervenants sont entendus : l'Inspecteur (ou l'Inspecteur référent), la Province ou la Cocof, et, le cas échéant, le (ou les) rapporteur(s)²⁷. L'objectif est d'arriver au consensus le plus large possible.

Globalement en 2010, un avis collectif a pu être remis sans difficulté. Deux dossiers ont cependant fait l'objet d'un vote à la majorité²⁸.

5 AVIS RENDUS

5.1 AVIS FORMULÉS D'INITIATIVE OU À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LES POLITIQUES CULTURELLES MENÉES DANS LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

A la demande de la Ministre, la 3C a formulé un avis sur :

- le projet d'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution des articles 23 et 24 du décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté (dossier justificatif) : une note de commentaire rédigée par le représentant de l'ACC a été adoptée par la 3C (réunion du 12/01/2010).

A la demande de l'administration, la 3C s'est penchée sur :

- sa participation à la réalisation d'une "cartographie en relief" dans le cadre de la réforme du décret du 28 juillet 1992, sur base des informations collectées et discutées par la 3C lors du renouvellement des contrats-programmes : faute de temps et de motivation des membres ce travail de référencement des spécificités/pôles d'excellence n'a pas abouti²⁹.

- la désignation de 2 membres pour représenter la 3C au comité d'orientation de l'année européenne du volontariat, coordonné par le Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente : Matteo SEGERS et Luc DECHARNEUX³⁰.

²⁷ Un rapporteur est un membre de la 3C désigné en plénière lorsqu'un Centre culturel demande une montée de catégorie et/ou lorsque le dossier est déclaré sensible par l'Inspecteur en charge du dossier. Selon le degré de sensibilité, un second rapporteur peut être désigné.

²⁸ Il s'agit des dossiers d'Ittre et de Remicourt (majorité avec 1 abstention pour chacun).

²⁹ Proposé en séance du 12/01/2010, l'appel à contribution des membres a été reporté de réunion en réunion. Finalement, la 3C a décidé d'abandonner ce chantier le 21/04 tout en s'inquiétant de l'état d'avancement du groupe de travail "décret" piloté par la Ministre. Parallèlement, l'ASTRAC lançait 4 réunions de récolte ascendante d'infos sur les axes de réflexion décret. L'une de ces réunions fut plus particulièrement consacrée aux spécificités ou spécialisations. Le groupe de travail mis en place par la Ministre dans le cadre de la réforme du décret y a également consacré plusieurs réunions.

³⁰ Réunion du 20/10/2010.

La 3C a, de son côté, sollicité l'administration sur :

- le 29/09/2010 : le cadre d'attribution des subventions extraordinaires (modalités d'octroi et des répartitions des subventions extraordinaires entre opérateurs). En réponse à cette demande, une présentation a eu lieu le 20/10/2010.

En effet, lors des débats concernant les contrats-programmes, la 3C connaît l'impact budgétaire des décisions individuelles sur les montants des subventions ordinaires. Une montée de catégorie pour un Centre culturel local équivaut à +24.800 € (elle peut être phasée en deux fois +12.400 € comme pour Welkenraedt ou Farciennes). Cependant, la 3C n'intervient pas en ce qui concerne les subventions non liées à la catégorie de reconnaissance.

Elle a demandé à être sollicitée, en tant qu'instance d'avis, dans l'octroi des subventions extraordinaires³¹. Pour l'avenir, les membres, tenant compte de la complexité du cadre budgétaire, ont souhaité pouvoir approfondir la question des critères d'attribution des subventions extraordinaires³². La volonté de la 3C est également, d'arriver à se positionner par rapport à "l'interdisciplinaire", "pluridisciplinaire", "transversal" ou "multisectoriel" puisque les Centres, polyvalents par leurs missions mêmes, déposent effectivement des demandes d'aides au projet auprès d'autres Services de la Communauté française que celui de la Direction des Centres culturels.

- le 23/11/2010 : les plans opérationnels de l'Administrateur général de la Culture André-Marie PONCELET, de la Directrice générale de la Culture Christine GUILLAUME et du Directeur général adjoint Freddy CABARAUX. En réponse à cette demande, une présentation de ces plans à la 3C a eu lieu le 25 janvier 2011.

5.2 AVIS FORMULÉS À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LA RECONNAISSANCE ET LE CLASSEMENT EN CATÉGORIES (RENOUVELLEMENT DES CONTRATS-PROGRAMMES)

5.2.1 Échéances

Fin 2009, la 3C venait de terminer l'analyse de 103 contrats-programmes. 99 demandes avaient abouti en 2009, 2 avaient abouti début 2010 avec démarrage du CP au 1^{er} janvier 2010 (Anderlecht et Viroinval) et 2 se sont poursuivies en 2010 : celles des dossiers du Beau-Canton (Chiny-Florenville) et d'Ittre. La décision ministérielle du dossier du Centre culturel du Beau-Canton (Chiny-Florenville) a été prise le 21/06/2010 (avec effet rétroactif au 1/1/2010) sur base des nouvelles informations portées à la connaissance de la Ministre. La procédure d'analyse pour le Centre culturel d'Ittre a quant à elle recommencé après que le Centre ait été rétrogradé en catégorie 3 pour les 6 derniers mois de son contrat-programme 2005-2008 (prolongé par voie d'avenants). En 2010, un second dossier de demande de renouvellement du Centre culturel d'Ittre a donc été analysé par la 3C. (voir tableau de suivi des contrats-programmes en annexe).

Dès lors, début 2010, il restait à la 3C d'analyser les demandes de renouvellement des contrats-programmes de 13 centres culturels concernés par plusieurs échéances :

³¹ Réunion du 29/09/2010.

³² Deux critères entrent actuellement en jeu : le Centre demandeur doit justifier du caractère exceptionnel de la manifestation culturelle et les aides ne peuvent être accordées plus d'une fois par semestre à un même Centre culturel. L'avis de L'Inspection est toujours sollicité et la décision revient à la Ministre. (cf. article 10 de l'Arrêté du 22 juillet 1996).

4 contrats-programmes arrivés à échéance au 31/12/2009 :

1. Centre culturel de Leuze-en-Hainaut (catégorie 4, demande de classement en catégorie 2)
2. Centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse (catégorie 3, demande de classement en catégorie 2)
3. Centre culturel de Beauraing (catégorie 3, demande de classement en catégorie 2)
4. Centre culturel d'Ittre (catégorie 3, demande de classement en catégorie 2).

La Ministre a renouvelé la reconnaissance des 3 premiers CC pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2013. Le Centre culturel d'Ittre a vu son échéance modifiée : le prochain contrat-programme couvrira la période du 01/01/2011 au 31/12/2014 (voir aussi le point 5.2.3).

7 contrats-programmes arrivés à échéance au 30/06/2010 :

1. Centre culturel d'Hotton (catégorie 4, demande de classement en catégorie 3)
2. Centre culturel d'Aiseau-Presles (catégorie 3, demande de maintien en 3)
3. Centre culturel d'Anderlues (catégorie 3, demande de maintien en 3)
4. Centre culturel de Remicourt (catégorie 4, demande de classement en catégorie 3)
5. Centre culturel de Schaerbeek (catégorie 4, demande de classement en catégorie 3)
6. Centre culturel de Fleurus (catégorie 3, demande de classement en catégorie 2)
7. Centre culturel de Thuin³³ : (catégorie 2, demande de classement en catégorie 1)

Pour les 6 premiers dossiers, la Ministre a renouvelé la reconnaissance en alignant les contrats sur la période du 01/01/2010 au 31/12/2013 avec effet rétroactif du nouveau subventionnement acquis dans le cas des montées de catégorie. Le contrat-programme du CC de Thuin portera quant à lui, comme celui d'Ittre, sur la période 2011-2014.

2 contrats-programmes arrivés à échéance au 31/12/2010 :

1. Centre culturel de Jodoigne (catégorie 3, demande de maintien en 3)
2. Centre culturel de Waremme³⁴ (catégorie 2, demande de maintien en 2)

La Ministre a pu prendre sa décision en 2010 concernant le premier contrat-programme (Jodoigne), renouvelé pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2014. En 2011, elle a pris une décision favorable concernant le contrat-programme de Waremme, renouvelé pour la même période.

Pour l'ensemble des dossiers, la procédure administrative du renouvellement des contrats-programmes, les critères de classement et principes de financement ont été identiques en 2009 et 2010.

³³ Le dossier de Thuin a été analysé par la 3C en tout début d'année 2011 car la réunion du 21/12/2010 a été annulée pour cause d'intempéries. La décision ministérielle n'a pu être prise que le 25/02/2011.

³⁴ Idem, décision prise le 25/02/2011.

5.2.2 Décisions

Les décisions de la Ministre ont été communiquées du 21/06/2010 au 20/10/2010.

- 13 avis remis par la 3C à la Ministre dont :
- 8 avis suivis par la Ministre sans modification
- 4 avis suivis par la Ministre avec modification : la Ministre a ajouté des conditions (2 dossiers) et/ou des réserves (2 dossiers)
- 1 avis de la 3C non suivi en ce qui concerne l'échéance proposée

Sur les 9 demandes de montée de catégorie, en 2010 :

- 1 CC l'a obtenu sans condition (Hotton),
- 1 CC l'a obtenu sous réserve³⁵ (Beauraing),
- 3 CC l'ont obtenu sous conditions³⁶ (Leuze-en-Hainaut, Saint-Georges-sur-Meuse, Schaerbeek)
- 1 CC l'a obtenue avec période probatoire de deux ans avec le forfait de la catégorie inférieure durant les deux années de période probatoire³⁷ (Ittre),
- 2 CC ne l'ont pas obtenue (Fleurus, Remicourt)
- 1 dossier n'a pas abouti (Thuin)

Sur les 4 demandes de maintien de la reconnaissance dans la catégorie acquise, en 2010 :

- 1 CC l'a obtenu sans condition (Jodoigne)
- 1 CC l'a obtenu avec condition (Aiseau-Presles)
- 1 CC l'a obtenu avec remarque³⁸ (Anderlues)
- 1 dossier n'a pas abouti (Waremme)

En annexe : tableau de suivi administratif des contrats-programmes (liste des dossiers examinés, par ordre alphabétique : nom du Centre culturel, localité, ancienne échéance, catégorie de classement avant renouvellement, catégorie de classement attendue, rapporteurs désignés, date de réunion de la 3C, avis de la 3C, décision de la Ministre, nouvelle échéance).

³⁵ Réserve = condition formelle à réaliser avant la signature du contrat-programme.

³⁶ Condition = condition à réaliser après la signature du contrat-programme, durant le courant de la période couverte

³⁷ Conformément aux dispositions de l'article 16 du Décret du 28 juillet 1992 et des articles 2, §6 et 3§2 de l'Arrêté du Gvt du 22/07/1996, la Ministre a prévu que le subventionnement du CC d'Ittre durant la période probatoire en catégorie 2 serait équivalent à la subvention de la catégorie 3. Au bout des deux ans et après évaluation par l'Inspection et la Commission des Centres culturels, le classement en catégorie 2 pourra être confirmé, accompagné cette fois du forfait de financement lié à cette catégorie.

³⁸ Remarque = une invitation à, la Ministre attire l'attention.

5.3 AVIS FORMULÉS À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LA RECONNAISSANCE ET LE CLASSEMENT EN CATÉGORIES (ÉVALUATIONS INTERMÉDIAIRES, PÉRIODE PROBATOIRE)

5.3.1 Évaluations intermédiaires

5.3.1.1 Contexte

Les décisions ministérielles relatives aux contrats-programmes 2009-2012 étaient assorties, pour 14 Centres culturels locaux et 5 Centres culturels régionaux, d'évaluations intermédiaires, c'est-à-dire d'évaluations à mener à mi-parcours du contrat-programme. Seule exception : le Centre culturel régional de Charleroi, pour lequel l'évaluation devait avoir lieu début janvier 2010 (voir point 5.3.1.3).

Le processus d'évaluation intermédiaire n'a abouti en 2010 que pour 11 dossiers sur 19 (soit 57%).

Toutes les évaluations à mener ont été inscrites à l'ordre du jour de la 3C et le déroulement des débats a été identique à celui des demandes de renouvellement de contrat-programme (avis de l'Inspection, de la Province, débat et prise d'avis). La 3C n'a par contre pas désigné de rapporteur.

La procédure et le concept "d'évaluation intermédiaire" ne sont pas explicités par la législation en vigueur et, si le principe d'évaluer certains opérateurs en cours de contrat a fait l'unanimité lors du renouvellement du contrat, le moment de procéder à cette évaluation à mi-parcours (soit au 31/12/2010 au plus tard) n'a pas été jugé opportun dans tous les cas³⁹, notamment par le Service général de l'Inspection⁴⁰.

On a pu constater que deux situations distinctes invitaient à deux types de vérifications :

- une vérification de forme : évaluation des remarques ou conditions formulées au moment du renouvellement du contrat-programme ;
- une vérification de fond : évaluation qualitative de conditions liées à l'action et à la politique culturelle d'un Centre culturel.

L'Inspection, confrontée en outre à des difficultés de planning et de changement de titulaires sur certains dossiers, n'a pas pu mener toutes ces évaluations sereinement⁴¹. La 3C a entendu les difficultés exposées et pris acte des demandes de report.

5.3.1.2 Résultats

→ 11 évaluations ont abouti avec :

- avis favorable à la poursuite du contrat-programme : 7 dossiers (Engis, Rossignol, Silly, Bièvre, Rebecq, Evere et Welkenraedt)
- avis favorable avec recommandation de suivi et de vigilance par l'inspection : 2 dossiers (Boussu, Arlon)

³⁹ Réunion n°40 du 20/10/2010.

⁴⁰ Pour certains inspecteurs, l'échéance de l'évaluation intermédiaire peut être appréciée de deux manières : avant le 31/12/2010 si l'on prend en compte le début formel du contrat-programme au 01/01/2010, ou autour de mai/juin 2011 si l'on compte deux ans après la date de la notification de la décision ministérielle au CC.

⁴¹ Réunion n°40 du 20/10/2010.

- avis favorable avec conditions, recommandation de suivi et de vigilance par l'inspection et identification de risque : 1 dossier (Hastière)
- avis favorable sur les conditions mais proposition de mise en demeure relative à un non-respect de ses engagements par la Commune : 1 dossier (Soumagne)

→ 8 évaluations ont été reportées dont :

- 1 évaluation reportée à janvier 2011 (Verviers)
- 4 évaluations reportées à mars 2011 (Genappe, Frameries, Lessines, Sivry)
- 3 évaluations reportées à juin 2011 (Namur, Tournai)
- 1 évaluation plusieurs fois reportée (Charleroi)

5.3.1.3 Cas particulier du Centre culturel régional de Charleroi

S'agissant du dossier du CCR de Charleroi, la Ministre avait demandé qu'une évaluation soit menée début 2010 précisément. Après que deux rapports d'Inspection aient été successivement présentés à la 3C le 03/03/2010 et le 22/06/2010, la 3C a constaté que les conditions émises par la Ministre lors du renouvellement du contrat-programme n'étaient pas remplies. Entretemps, l'administration a été dans l'obligation de mettre en demeure l'institution⁴² et la Ministre a accepté que l'évaluation soit reportée au 31/12/2010, dernier délai. Le dossier a été mis à l'ordre du jour de la 3C du 21/12/2010 mais la réunion a dû être reportée⁴³ au 12/01/2011.

La complexité du dossier du CCR de Charleroi repose notamment sur la question du subventionnement des Centres culturels non soumis au décret du 28 juillet 1992⁴⁴ et, en particulier, celle de la synergie entre le CCRC et le Palais des Beaux-Arts de Charleroi. La 3C plaide pour une gestion de ces dossiers de manière centralisée et aimerait donc être sollicitée, en tant qu'instance d'avis, sur le dossier du PBA de manière à pouvoir remettre un avis complet sur le CCRC⁴⁵.

En annexe : tableau de suivi administratif des périodes probatoires et évaluations intermédiaires (liste des dossiers examinés, par ordre alphabétique : nom du Centre culturel, localité, catégorie de classement au 1/1/2009, date de réunion de la 3C, avis de la 3C, décision de la Ministre si connue).

Étant donné que ces évaluations ont eu lieu pour la plupart à la fin de l'année 2010, la Ministre n'a pas encore pris de décision pour l'ensemble des dossiers⁴⁶.

5.3.2 Périodes probatoires

Les Centres culturels locaux de Tubize, Beloeil et Farciennes avaient vu leur reconnaissance assortie d'une période probatoire de un ou deux ans au moment du renouvellement de leur contrat. L'issue a été favorable pour ces trois dossiers.

⁴² Cette mise en demeure visait la mise en conformité des instances avec les prescrits du décret du 28 juillet 1992 et plus particulièrement les points 4° et 5°, portant sur la composition du conseil d'administration et du conseil culturel.

⁴³ Pour cause d'intempéries.

⁴⁴ Au moment de la rédaction du présent rapport, début 2011, la 3C prend connaissance du rapport d'audit de la Cour de Comptes relatif au subventionnement des Centres culturels non soumis au décret du 28 juillet 1992 et met le point à l'ordre du jour de sa réunion du 15/02/2011.

⁴⁵ Réunion du 03/03/2010. Ce souhait ne va malheureusement pas dans le sens des recommandations de la Cour des Comptes, voir l'audit cité supra.

⁴⁶ Au moment de la rédaction du présent rapport.

6 PERSPECTIVES

99 Centres culturels sont en principe appelés à rentrer leur dossier de renouvellement de contrat-programme au 31 décembre 2011.

Le chantier de révision du décret accuse un important retard, source d'inquiétude pour le secteur et la 3C. Le référentiel légal actuel se retrouve affaibli par sa remise en débat.

Des avenants prolongeant les contrats-programmes en cours ont d'ores et déjà été annoncés.

Par ailleurs, les perspectives budgétaires et le spectre de l'austérité ne portent pas à l'optimisme ; il semble difficile, sans argument solide, d'espérer un refinancement comparable à ceux obtenus pour le renouvellement des contrats-programmes en 1999, 2004 (augmentations par phasage) et 2009. La Ministre avait d'ailleurs conditionné le dernier refinancement à une révision des modes de subventionnement des Centres culturels, suite au rapport de décembre 2008 émis par la Cour des Comptes⁴⁷.

Si la révision du décret canalise beaucoup de tensions, elle devrait cependant offrir l'occasion de (ré)affirmer l'identité, le rôle, les missions et les dispositifs de classement et de subventionnement des Centres culturels. Les Centres culturels représentent un outil majeur de la politique culturelle tant des Communes, des Provinces que de la Communauté française. Plus encore, ce dispositif sera demain un pôle d'action stratégique pour un développement culturel territorial. La révision du décret devrait également permettre de clarifier certaines questions relatives au dispositif institutionnel, soulevées par la 3C et inscrites dans son rapport d'activités 2007-2009. La 3C entend en outre se positionner sur les modalités d'attribution des subventions extraordinaires des Centres culturels reconnus en vertu du décret du 28 juillet 1992 ainsi que celles des inscriptions nominatives aux Centres culturels hors décret, suite au rapport de décembre 2010 émis par la Cour des comptes⁴⁸.

Après sa mise en place, son important travail lié au renouvellement des contrats-programmes en et aux évaluations intermédiaires, la 3C espère contribuer à l'issue favorable de cette réforme en 2011.

⁴⁷ Rapport du 10/12/2008, 20^{ème} cahier d'observations adressé par la Cour des Comptes au Parlement de la Communauté française, Session 2008-2009.

⁴⁸ Rapport du 13/12/2010, 22^{ème} cahier d'observations adressé par la Cour des Comptes au Parlement de la Communauté française, Session 2010-2011.

7 ANNEXES

Le bilan des activités 2007-2009 de la 3C et tous les documents légaux cités en référence dans le présent dossier sont disponibles sur le site de la Direction des Centres culturels : www.centresculturels.cfwb.be

Quatre annexes reprenant des données de suivi administratif, de classement et de subventionnement sont jointes au présent rapport :

- Répertoire 2010 des Centres culturels (catégories de classement et subventions, échéance du contrat-programme)
- Subventions extraordinaires et subventions en équipement 2010
- Tableau de suivi administratif du renouvellement des contrats-programmes analysés par la 3C en 2010
- Tableau de suivi administratif des évaluations intermédiaires analysées par la 3C en 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS.....	2
1.1	MISSIONS.....	2
1.2	BUDGET.....	3
1.2.1	<i>Refinancement du secteur.....</i>	<i>3</i>
1.2.2	<i>Evolution.....</i>	<i>4</i>
1.2.3	<i>Structure du secteur.....</i>	<i>5</i>
1.3	L'EQUIPE.....	6
1.3.1	<i>Composition.....</i>	<i>6</i>
1.3.2	<i>Formations.....</i>	<i>7</i>
1.3.3	<i>Activités 2010.....</i>	<i>7</i>
2	LA COMMISSION DES CENTRES CULTURELS.....	10
2.1	HISTORIQUE.....	10
2.2	2010 : LES GRANDES LIGNES.....	10
3	COMPOSITION DE LA 3C.....	11
3.1	MEMBRES.....	11
3.2	OBSERVATEURS ET INVITÉS.....	12
4	STATISTIQUES DES REUNIONS.....	13
4.1	NOMBRE DE RÉUNIONS.....	13
4.2	PARTICIPATION DES MEMBRES.....	13
4.3	FONCTIONNEMENT.....	14
5	AVIS RENDUS.....	14
5.1	AVIS FORMULÉS D'INITIATIVE OU À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LES POLITIQUES CULTURELLES MENÉES DANS LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS.....	14
5.2	AVIS FORMULÉS À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LA RECONNAISSANCE ET LE CLASSEMENT EN CATÉGORIES (RENOUVELLEMENT DES CONTRATS-PROGRAMMES).....	15
5.2.1	<i>Échéances.....</i>	<i>15</i>
5.2.2	<i>Décisions.....</i>	<i>17</i>
5.3	AVIS FORMULÉS À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT SUR LA RECONNAISSANCE ET LE CLASSEMENT EN CATÉGORIES (ÉVALUATIONS INTERMÉDIAIRES, PÉRIODE PROBATOIRE).....	18
5.3.1	<i>Évaluations intermédiaires.....</i>	<i>18</i>
5.3.1.1	<i>Contexte.....</i>	<i>18</i>
5.3.1.2	<i>Résultats.....</i>	<i>18</i>
5.3.1.3	<i>Cas particulier du Centre culturel régional de Charleroi.....</i>	<i>19</i>
5.3.2	<i>Périodes probatoires.....</i>	<i>19</i>
6	PERSPECTIVES.....	20
7	ANNEXES.....	21